



Nicolas Saunelle / Institut Paris Region

TERRITOIRES

Avril 2021 • www.institutparisregion.fr

272

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) EN ÎLE-DE-FRANCE (1,6 MILLION D'HABITANTS)

22 %

DE LA POPULATION DES QPV FRANCILIENS EST CONCERNÉE PAR UN POINT NOIR ENVIRONNEMENTAL, CONTRE 12% DE LA POPULATION RÉGIONALE HORS QPV

30

QPV INCLUENT OU SONT INCLUS AU MOINS PARTIELLEMENT DANS L'UN DES 115 « QUARTIERS DURABLES » FRANCILIENS

25

QPV SONT INCLUS AU MOINS PARTIELLEMENT DANS L'UN DES 30 « HAUTS LIEUX DE LA TRANSITION » FRANCILIENS DÉJÀ DÉCRITS PAR L'INSTITUT PARIS REGION

LA TRANSITION, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR LES QUARTIERS POPULAIRES

DANS LES QUARTIERS POPULAIRES, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ONT LONGTEMPS ÉTÉ ENVISAGÉS EXCLUSIVEMENT SOUS L'ANGLE DES INÉGALITÉS SOCIALES D'EXPOSITION AUX POLLUTIONS ET NUISANCES. DEPUIS QUELQUES ANNÉES, UNE RÉNOVATION URBAINE AMBITIEUSE ET UN FOISONNEMENT D'INITIATIVES LOCALES DE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE DANS NOMBRE DE CES QUARTIERS ONT PERMIS D'ENVISAGER, DE FAÇON PLUS LARGE ET PLUS POSITIVE, LA COMPOSANTE ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE COMME UN VÉRITABLE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT.

En 2014, la géographie prioritaire retenue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy) recentrait l'action publique sur les quartiers populaires les plus en difficulté, les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV, voir encadré p. 2), qui, au nombre de 272 en Île-de-France, rassemblent 13 % de la population régionale. Parallèlement, en 2015, la géographie de la multi-exposition aux pollutions et nuisances, élaborée dans le cadre du deuxième Plan régional santé-environnement (2011-2015), identifiait 864 « points noirs environnementaux » (voir encadré p. 2) concernant, eux aussi, 13 % de la population francilienne.

INÉGALITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

À première vue, ces géographies de la défaveur sociale et de la défaveur environnementale ne se superposent que partiellement (voir carte p. 2), puisque « seulement » 22 % de la population des QPV franciliens est concernée par un point noir environnemental, et qu'inversement « seulement » 21 % de la population régionale concernée par un point noir environnemental réside dans un QPV. Mais ce chiffre est à rapprocher de celui observé hors QPV, où 12 % de la population est concernée par un point noir environnemental¹. Ainsi, une personne résidant dans un QPV a près de deux fois plus de probabilités qu'une autre d'être concernée par un point noir (22 % contre 12 %). Cette plus forte exposition aux pollutions et nuisances ne se limite pas aux stricts périmètres des quartiers populaires et concerne souvent de vastes espaces alentour, notamment dans l'ouest



1

Association Asac



2

FoodLab95

En couverture

Situé en bordure du parc départemental Jean-Moulin dans un des « hauts lieux de la transition » identifiés et décrits par L'Institut Paris Region, le quartier populaire de la Noue à Montreuil et Bagnolet (93) fait actuellement l'objet d'une importante opération de rénovation urbaine.

1. L'association Asac anime des « vélo-écoles » et organise des balades à vélo à Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel (95) pour renforcer les liens entre jeunes et entre générations.

2. Le FoodLab95, « incubateur culinaire inclusif » implanté dans l'ancienne cuisine centrale de Goussainville (95), privilégie l'accompagnement des porteurs de projets de son territoire.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

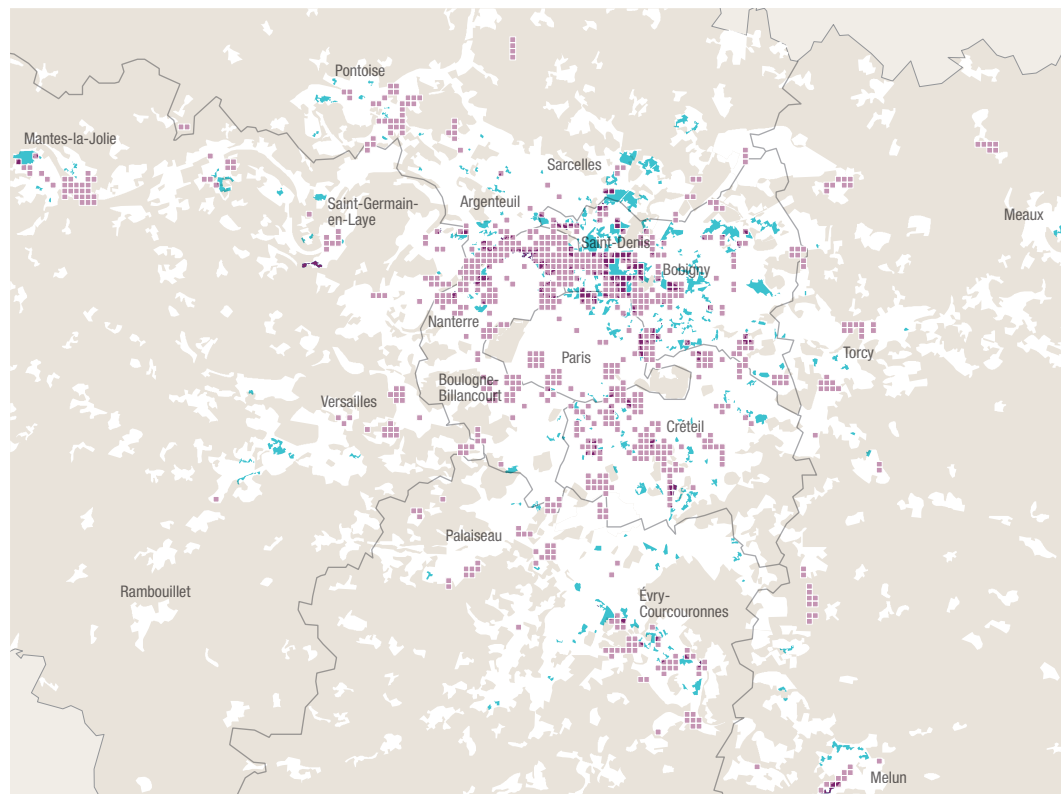
Définis par la loi Lamy de 2014, ces quartiers présentent un décrochage à la fois par rapport au revenu médian des ménages par unité de consommation de l'agglomération dans laquelle ils sont situés et par rapport à celui de la France métropolitaine, et rassemblent au moins 1 000 habitants au sein d'une agglomération d'au moins 10 000 habitants. Il existe bien des « poches » populaires comptant moins de 1 000 habitants au sein de quartiers qui ne sont pas concernés par la politique de la ville, mais, à cette échelle, on ne peut pas parler véritablement de « quartiers ». C'est pourquoi on considère ici « quartiers populaires » et « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV) comme synonymes.

de la Seine-Saint-Denis et le nord des Hauts-de-Seine, largement marqués par l'activité industrielle passée (pollution des sols) et présente (émissions industrielles), autant que par les infrastructures routières (pollution de l'air et bruit) : ainsi, une personne résidant dans l'une des 158 communes franciliennes qui comptent au moins un QPV a également deux fois plus de probabilités qu'une autre d'être concernée par un point noir (17 % contre 9 %).

La plus forte exposition se vérifie aussi à l'échelle

de l'ensemble des 34 intercommunalités qui comptent au moins un QPV et qui constitueront, à partir de 2022, le périmètre géographique de tous les nouveaux contrats de ville – avec toutefois des situations territoriales très diverses au regard des indicateurs suivants : population en QPV, part de cette population en QPV dans la population totale, part de cette population en QPV concernée par un point noir environnemental ou encore différence d'exposition, au sein de chaque intercommunalité, entre la population en QPV et la population hors QPV.

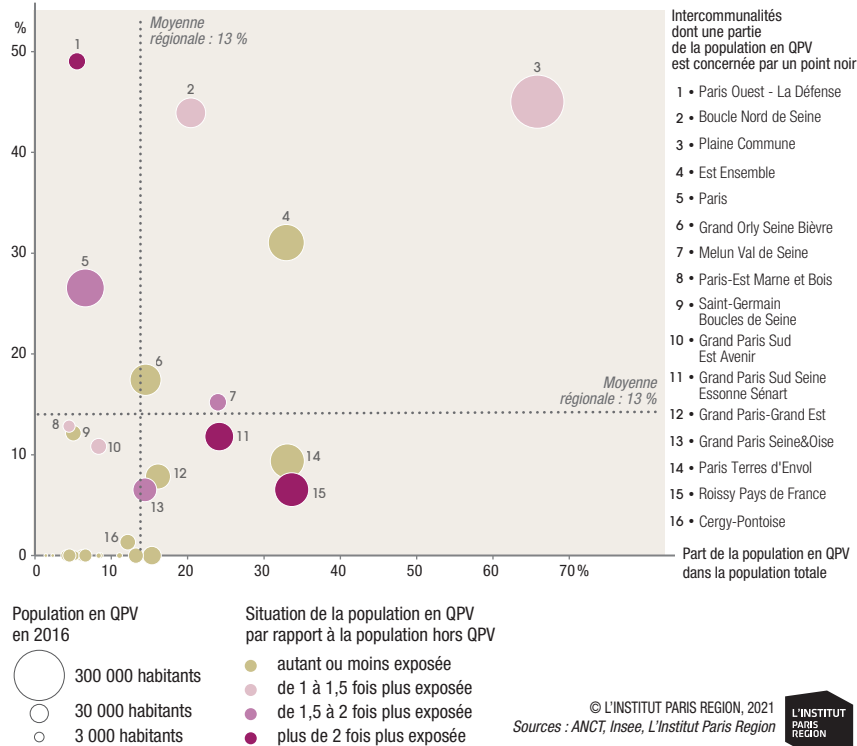
22 % de la population des quartiers populaires est concernée par un point noir environnemental



■ Point noir environnemental
 ■ Quartier en politique de la ville (QPV)
 ■ Partie de QPV concernée par un point noir environnemental

Intercommunalités en QPV et points noirs environnementaux : des situations très diverses

Part de la population en QPV concernée par un point noir environnemental



Un exemple de deux situations très différentes : alors que les populations des QPV de Plaine commune et de Paris-Ouest La Défense sont l'une et l'autre concernées à plus de 45 % par un point noir environnemental (axe vertical), celle des QPV de Paris-Ouest la Défense est à la fois beaucoup plus exposée que la population du reste de son territoire (pastille fuchsia), et, en même temps, nettement moins nombreuse en valeur (taille du rond) et en pourcentage (axe horizontal) au sein de son territoire, ce qui fait que ses difficultés ont peut-être moins de chances d'être entendues à cette échelle.

LES POINTS NOIRS ENVIRONNEMENTAUX

Identifiés dans le cadre du deuxième Plan régional santé-environnement (2011-2015), ce sont les 864 mailles carrées de 500 mètres (parmi les 49 226 mailles couvrant le territoire régional) qui présentent un dépassement des valeurs réglementaires pour au moins 3 des 5 pollutions ou nuisances considérées : pollution de l'air, bruit, pollution des sols, pollution de l'eau distribuée et émissions industrielles. Ce travail, en cours d'approfondissement dans le cadre du troisième Plan régional santé-environnement (2017-2021), inclura de nouvelles dimensions de la défaveur environnementale (carence en espaces verts, freins à la marche à pied, îlots de chaleur urbains...).

VULNÉRABILITÉ ACCRUE

Par ailleurs, l'identification des points noirs, menée pour l'ensemble de la région, ne rend pas toujours bien compte de certaines spécificités des quartiers populaires. D'abord, parce qu'elle n'intègre pas certaines nuisances, comme le bruit de voisinage, dont les habitants des quartiers populaires se plaignent plus que les autres². Ensuite, parce que le seuil retenu pour identifier un point noir environnemental (présence d'au moins trois pollutions ou nuisances sur les cinq considérées) élimine la plupart des quartiers construits en limite d'agglomération et à l'écart des grands bassins industriels passés et actuels : en effet, beaucoup de ces quartiers sont fortement concernés par la proximité de grandes infrastructures routières et ferroviaires, et donc par de nets dépassements des valeurs réglementaires de bruit et de pollution de l'air, mais l'absence d'une troisième pollution ou nuisance les empêche d'être identifiés comme points noirs environnementaux. Surtout, les personnes résidant dans les quartiers populaires sont d'autant plus vulnérables à l'exposition aux pollutions et nuisances, comme d'ailleurs à la crise sanitaire actuelle, que, premièrement, elles présentent une plus forte sensibilité (liée notamment à leur état de santé et à leurs conditions de logement), qui accroît

les risques sanitaires de l'exposition, et que, deuxièmement, elles montrent une plus grande « difficulté à faire face » à ces risques sanitaires lorsqu'ils se concrétisent (liée notamment à leur défaveur sociale et économique, et à leur difficulté d'accès aux soins et aux droits).

Face à cette vulnérabilité longtemps considérée comme une fatalité, des collectifs d'habitants, des associations, des techniciens et des élus des quartiers populaires ont montré ces dernières années une capacité croissante à reconnaître les enjeux d'inégalités socio-environnementales, à s'en emparer et surtout à « faire lien » autour ; lien avec d'autres enjeux d'inégalités sociales (anti-racisme, anti-sexisme, justice alimentaire...) ; lien, aussi, avec des enjeux de pollutions et nuisances plus éloignés³ (pollution au chlordécone dans les Antilles, préservation de la nappe phréatique de l'Albien au Maghreb...) ; lien, enfin, entre quartiers populaires, qui se reconnaissent de plus en plus des enjeux communs à l'échelle métropolitaine (réduction du trafic automobile...), et souhaitent prendre collectivement part aux débats et projets en cours (zone à faible émission, RER Vélo, Clean challenge⁴...).

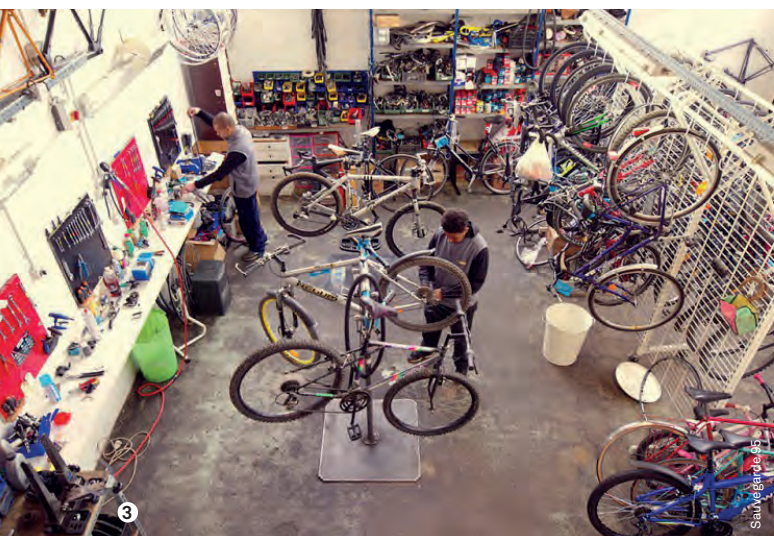
Surtout, la composante environnementale de la politique de la ville s'est progressivement élargie, bien au-delà des enjeux locaux de pollutions et nuisances, pour intégrer les défis planétaires de transition socio-écologique (énergie, alimentation, biodiversité, climat...). Ainsi, la loi Lamy de 2014 ne promouvait pas seulement « le droit à un environnement sain et de qualité » et « la lutte contre la précarité énergétique », mais plus largement « la ville durable ».

RÉNOVATION URBAINE

Cet élargissement résulte de deux grands mouvements. Le premier est celui de la rénovation ambitieuse de nombreux quartiers populaires dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU puis NRPNU⁵) mené à partir de 2003 sous l'égide de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), avec, dès l'origine, le double objectif « de mixité sociale et de développement durable » – ce dernier étant souvent abordé dans les faits comme un moyen d'atteindre la première.

L'importance des opérations, portant à la fois sur le parc de logements et sur les équipements et espaces publics, autant que l'ardeur des opérateurs à mobiliser et même parfois susciter l'indispensable innovation technique (par exemple dans le cadre du « club Anru+ ») ont permis des avancées significatives et généralement bien coordonnées dans de multiples domaines de l'environnement : rénovation énergétique et isolation phonique, amélioration de l'offre en espaces verts, facilitation de la marche et du vélo...

Pour trente opérations franciliennes (Mantes-la-Jolie, Nanterre-Université, Villiers-le-Bel...), cette approche globale de l'environnement a d'ailleurs été couronnée par une reconnaissance en tant que « quartier durable » (labellisation « écoquartier »



par l'État et/ou accompagnement financier par la Région ; voir encadré p. 5). Une reconnaissance qui, si elle a amélioré l'image de ces quartiers, s'est heurtée à la violence des phénomènes de polarisation sociale à l'œuvre dans la région et ne semble pas encore avoir eu l'effet escompté sur la mixité sociale, par l'attraction significative de populations plus aisées. Si d'aucuns pouvaient craindre une « éco-gentrification » des quartiers populaires par la rénovation urbaine, ce processus d'éviction des populations les plus défavorisées sous l'effet de l'amélioration de l'environnement ne semble poindre que dans un nombre limité de quartiers anciens de Paris et de la petite couronne, où la part de logements locatifs sociaux est insuffisante pour jouer son rôle d'amortisseur en maintenant sur place une population plus modeste.

Par ailleurs, en raison peut-être de son caractère « descendant », institutionnel et technique, ce mouvement de rénovation urbaine porte une approche de l'environnement qui, si bien rodée soit-elle dans les discours, apparaît encore dans certains cas en décalage avec les représentations, les pratiques et les aspirations des populations concernées – même si le NPNRU, lancé en 2014, a fait de l'association de la population l'une de ses priorités. Ainsi, des bornes de tri des déchets, des jardins partagés ou des abris à vélos flambant neufs peuvent rester durablement sous-utilisés ; et de petites entreprises locales du bâtiment ou des associations intermédiaires pourtant éligibles aux « clauses sociales » ne peuvent espérer répondre aux exigences techniques des gros marchés de rénovation, ou s'inscrire avec succès dans les circuits de réemploi des déchets de démolition.

FOISONNEMENT D'INITIATIVES

Le second grand mouvement, plus « ascendant », s'appuie sur le foisonnement d'initiatives locales de transition, portées dans de multiples domaines (mobilité durable, économie circulaire, agriculture urbaine...) principalement par des associations, des collectifs ou des coopératives qui forment

depuis longtemps un tissu économique « social et solidaire » très dense dans certains quartiers populaires⁶, et pour certaines accompagnées financièrement dans le cadre de la politique de la ville.

À titre indicatif, pas moins de 25 QPV sont au moins partiellement inclus dans un des 30 premiers « hauts lieux de la transition » (voir encadré p. 5), portions d'espace urbain ou rural de l'ordre d'un kilomètre de côté identifiées et décrites par L'Institut Paris Region en raison de la densité et de la diversité des initiatives de transition qui y sont menées. Ces hauts lieux se trouvent le plus souvent « à cheval » entre le quartier populaire et les quartiers environnants.

Certes, la localisation de certaines initiatives de transition dans les quartiers populaires ou à leurs abords a parfois des motivations opportunistes (disponibilité de locaux abordables, exonérations fiscales, aides publiques...). Mais la plupart des initiatives recensées semblent au final être bien ancrées localement, et bâtir de vraies passerelles sociales et spatiales en mêlant, parmi leurs salariés et bénévoles comme parmi leurs clients et bénéficiaires, des personnes du quartier populaire et des quartiers environnants. Par exemple, le FoodLab95, « incubateur culinaire inclusif » implanté dans l'ancienne cuisine centrale de Goussainville, privilégie l'accompagnement des porteurs de projets de son territoire.

Ces initiatives contribuent ainsi à un développement plus « endogène » et à plus forte « valeur sociale ajoutée », marqué par la capacité à mobiliser dans des ateliers ou des chantiers d'insertion des personnes très éloignées du marché du travail, même si certains types d'initiatives doivent encore consolider leur modèle économique et/ou pouvoir accéder à des locaux plus adaptés (notamment pour l'agriculture urbaine, l'économie circulaire ou la logistique urbaine).

En outre, le recensement établi dans le cadre d'approches comme les « hauts lieux de la transition » est loin d'être exhaustif, les associations et les coopératives (mais aussi les services publics

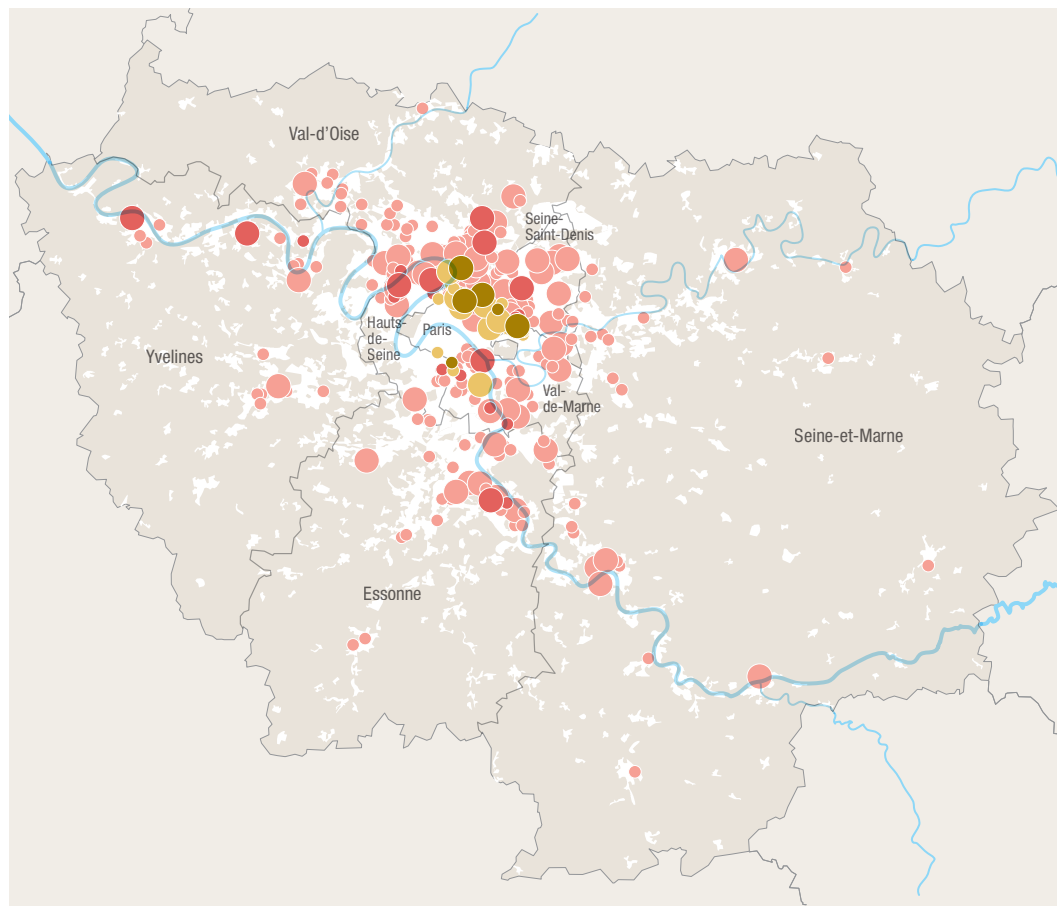
3. L'association Sauvegarde 95 (Cergy) organise des ateliers solidaires de réparation de vélos pour consolider le parcours d'insertion de jeunes en difficulté.

4. Lancé en 2019 dans le Val-d'Oise, le Clean challenge, vise à nettoyer son quartier puis à en nommer un autre pour relever le même défi, s'est depuis largement propagé en Île-de-France.

LE PÔLE RESSOURCES

Le Pôle ressources ville et développement social (CRPV Ouest francilien) est l'un des 19 centres de ressources « politique de la ville » de France et l'un des quatre d'Île-de-France, aux côtés de Profession Banlieue (93), du CRPVE (77, 91 et 94) et du Pôle ressources de Paris. Créé en 1998 sous forme d'association loi de 1901, il exerce des missions de qualification, d'information et de mise en réseau auprès des acteurs du développement social et territorial (professionnels, élus et société civile) des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines. En 2020, il a notamment lancé un cycle de réflexion et de qualification « transition écologique et quartiers populaires » auquel L'Institut Paris Region a participé.

La transition est à l'œuvre dans les quartiers populaires



Typologie des QPV

- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- QPV concerné par un quartier durable (QD)
- QPV concerné par un haut lieu de la transition (HLT)
- QPV concerné par un QD et un HLT

Population en 2016

- Plus de 5 000 habitants
- Moins de 5 000 habitants

0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2021
Sources : ANCT, L'Institut Paris Region



de proximité comme les centres sociaux) ne mettant pas toujours en avant la composante environnementale de leurs initiatives. Celle-ci n'est parfois pour elles qu'un moyen nouveau d'atteindre des objectifs sociaux et économiques anciens, une occasion de réactiver des valeurs bien ancrées d'éducation populaire, d'émancipation par le « faire », de participation citoyenne et de justice sociale : renforcer les liens entre les jeunes et entre les générations autour de la pratique du vélo (association Asac, à Garges-lès-Gonesse), consolider des parcours d'insertion par des ateliers de réparation solidaire (association Sauvegarde 95, à Cergy), recycler les objets du quotidien par et pour les personnes précaires (La Fabric'a, à Gennevilliers), proposer des solutions d'économie d'énergie aux ménages vulnérables (LogisCité, dans toute l'Île-de-France)...

PERSPECTIVES DE CONVERGENCE

Ces deux grands mouvements, descendant et ascendant, qui ont chacun à leur façon déjà fortement contribué à une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans la politique de

la ville, mériteraient demain de mieux s'articuler. Cela passe d'abord par le renforcement de la culture commune des relations entre environnement et politique de la ville (vocabulaire, constats, références...), en s'appuyant notamment sur les centres de ressources « politique de la ville », qui, à l'instar du Pôle ressources (voir encadré ci-contre), proposent des espaces d'information et de travail communs aux acteurs institutionnels et aux équipes de terrain, et veillent à renforcer les échanges entre eux.

Cela passe aussi par la réaffirmation du rôle pivot que peuvent et doivent jouer certains acteurs-clés, comme les bailleurs sociaux, au carrefour de la rénovation urbaine, de la gestion urbaine de proximité et, de plus en plus, des initiatives de transition (notamment au travers de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties⁷) ; ou comme les intercommunalités, à l'interface du métropolitain et du local, pour certaines encore très récentes mais à qui la préparation des nouveaux contrats de ville donnera l'occasion de renforcer l'articulation de leurs compétences « politique de la ville », environnement et développement économique.

LES QUARTIERS DURABLES

Ce sont des morceaux de ville exemplaires en termes de conception, de réalisation et de fonctionnement, au regard des enjeux de transition socio-écologique. Depuis dix ans, les projets franciliens de quartiers durables sont accompagnés par l'État (label national « écoquartiers », décerné à 64 quartiers) et/ou par la Région Île-de-France (dispositifs d'aide « nouveaux quartiers urbains » et, depuis 2016, « quartiers innovants et écologiques » accordés à 58 quartiers).

LES HAUTS LIEUX DE LA TRANSITION

Identifiés, décrits et analysés depuis 2016 par L'Institut Paris Region, ce sont des espaces de l'ordre d'un kilomètre de côté présentant une densité et une diversité fortes d'initiatives de transition socio-écologique, c'est-à-dire de réponse articulée aux enjeux énergétiques et climatiques ainsi qu'aux impératifs de cohésion sociale et territoriale. Ils offrent une expérience sensible de ce que pourrait être la ville – et la campagne – de demain. Ils peuvent être, pour les élus, les techniciens ou les citoyens, des « démonstrateurs » utiles à la diffusion des innovations technologiques et/ou sociales, et, pour les analystes des mutations urbaines, des « laboratoires » indispensables pour observer, dans des contextes divers, l'articulation des initiatives de transition entre elles et avec la ville existante.

Cela passe enfin très concrètement par un travail commun entre les opérateurs de la rénovation urbaine et les porteurs d'initiatives de transition sur la localisation, le dimensionnement et la conception de certains lieux (pépinières d'entreprises, tiers lieux, espaces publics...), pour les rendre plus appropriables, partageables et réversibles, et ainsi leur permettre de mieux accueillir, au fil du temps, le foisonnement d'initiatives de transition à travers lesquelles continueront à s'exprimer la créativité et la vitalité des quartiers populaires. ■

Nicolas Laruelle, urbaniste
département Aménagement, urbanisme et territoires (*Cécile Diguët, directrice*)
Franck Doucet, urbaniste
Pôle ressources ville et développement social (*Guillaume Dejardin, directeur*)

1. Ce chiffre est de 14 % si l'on choisit de ne considérer que l'unité urbaine de Paris (c'est-à-dire l'agglomération parisienne), qui concentre 98 % de la population des QPV franciliens.
2. Voir Beaufile Sandrine, Joinet Hélène, « Quartiers politique de la ville : conditions de logement et aspirations des habitants », *Note rapide*, n° 806, L'Institut Paris Region, avril 2019.
3. Sur ces questions, voir notamment le dossier permanent « Écologie et quartiers populaires » du média en ligne *Reporterre*, le *quotidien de l'écologie* (www.reporterre.net).
4. Opération lancée en 2019 à Garges-lès-Gonesse, dans le Val-d'Oise, qui vise à nettoyer son quartier puis à en nommer un autre pour relever le même défi. Elle s'est depuis largement propagée en Île-de-France.
5. 119 QPV franciliens ont bénéficié du PNRU lancé en 2003, et 102 bénéficient du NPNRU (nouveau PNRU) lancé en 2014.
6. En Île-de-France, 6,3 % des établissements de l'économie sociale et solidaire sont implantés dans un QPV, et 20,4 % dans la zone de 300 mètres autour d'un QPV (source : « Les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers politique de la ville, étude statistique exploratoire », CGET – CNCRESS, février 2018).
7. Voir Huberson Solène, Jacquemin Brice, « L'abattement de la TFPB, un outil au service des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : 6 expériences inspirantes en Val-d'Oise », Pôle ressources ville et développement social – Aorif, octobre 2020.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Fouad Awada
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
Sophie Roquette
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE
Laurie Gobled, Gianluca Marzilli

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Inès Le Meledo, Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0)1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



RESSOURCES

- Beaufile Sandrine, Joinet Hélène, « Quartiers politique de la ville : conditions de logement et aspirations des habitants », *Note rapide*, n° 806, L'Institut Paris Region, avril 2019.
- Blot Denis, Descoings Johanna et Fabry Christian, *Environnement et quartiers populaires : paroles, pratiques, initiatives d'habitants*, L'Harmattan/Licorne, avril 2018.
- Doucet Franck, Huberson Solène, Siefert Noémie, « Inégalités et transition écologique : des enjeux aux initiatives locales », Restitution de la journée du 8 octobre 2020 (Gennevilliers) - Cycle transition et quartiers populaires, Pôle ressources ville et développement social (CRPV Ouest francilien), à paraître.
- Gueymard Sandrine, Laruelle Nicolas, « Inégalités environnementales et sociales sont étroitement liées en Île-de-France », *Note rapide*, n° 749, L'Institut Paris Region, juin 2017.
- Guigou Brigitte, Joinet Hélène, Laruelle Nicolas, « La transition, une opportunité pour les quartiers populaires? », Synthèse du petit déjeuner décideurs-chercheurs du 18 juin 2019, L'Institut Paris Region, juin 2020.
- Jarousseau Émilie, Watkin Yann, « Quartiers durables : comment ces projets urbains ont-ils évolué en 10 ans », *Note rapide*, n° 873, L'Institut Paris Region, novembre 2020.
- Laruelle Nicolas, Mauclair Cécile, « Ces initiatives franciliennes qui dessinent les hauts lieux de la transition », *Note rapide*, n° 766, L'Institut Paris Region, janvier 2018.
- Les CRPV franciliens (Pôle ressources ville et développement social, Profession Banlieue & CRPVE), « La santé, au-delà du virus : les enjeux sanitaires d'un confinement », Chronique d'un confinement dans les quartiers populaires, mars 2021.
- Les CRPV franciliens (Pôle ressources ville et développement social, Profession Banlieue & CRPVE), « Se confiner, mais dans quel habitat ? Logements, hébergements, espaces publics et autres lieux de vie », Chronique d'un confinement dans les quartiers populaires, janvier 2021.